



EQUI-CONFIANCE BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM DU OU DES PARTICIPANTS	PRENOM	SEXE M/F	DATE DE NAISSANCE	INTITULE DU SEJOUR CHOISI	DATE DU SEJOUR CHOISI DU .././.. AU .././..

NOM DU REPRESENTANT LEGAL		TELEPHONE	
NOM DE LA PERSONNE / ETABLISSEMENT EN CHARGE DE L'ENFANT		MAIL	
ADRESSE COMPLETE			
TELEPHONE 1		TELEPHONE 2	

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription au séjour ressources Equi-Confiance.

Nom, prénom et signature du représentant légal :

MODALITES D'INSCRIPTION

// Remplissez et signez ce bulletin d'inscription

// Remplissez la fiche individuelle de renseignement contenue dans le livret d'accueil

// Réalisez un premier règlement (acompte) d'un tiers du montant du séjour par chèque ou virement à l'ordre de Equi-Confiance

// Envoyer ce bulletin et la fiche individuelle accompagnés de l'acompte à Mathilde Carmona, 10 rue de la petite brosse, 72220 Ecommoy.

Comment avez-vous connu Equi-Confiance ?

Merci de votre participation à la diffusion de nos séjours !



EQUI-CONFIANCE BULLETIN D'INSCRIPTION

CONDITIONS DE VENTE

// Tarifs séjours

Les tarifs séjours comprennent l'hébergement, les repas, les activités (équithérapie / équicoaching / balade à cheval / ...), l'encadrement 24h/24h pour les mineurs et majeurs sous conditions particulières et l'assurance.

Les tarifs des séjours classiques de 5 jours / 4 nuits sont fixés à 625 euros / personne, les tarifs des séjours 4 jours / 3 nuits sont fixés à 500 euros / personne. Les séjours « Nature et compagnonnage » et « Réveillés l'artiste en toi » sont respectivement facturés 700 euros et 675 euros.

Les tarifs des nuitées / journées supplémentaires pour les séjours plus longs sont fixés à 125 euros / nuit et / personne. Un forfait supplémentaire s'applique en cas d'accueil le dimanche ainsi que pour les navettes gares.

// Modalités de réservation

Par courrier : retour des documents par voie postale et règlement par chèque établi à l'ordre de Equi-Confiance à l'adresse suivante : 10 rue de la petite brosse, 72220 Ecommoy.

En ligne : retour des documents par mail à contact@equi-confiance.fr et règlement par virement.
Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1548 9048 0700 0943 4570 179

BIC : CMCIFR2A

Titulaire du compte : EQUI-CONFIANCE

Règlement de l'acompte de 30% du montant du séjour si réservation survenant 30 jours avant la réalisation du séjour.

Règlement intégral du montant du séjour si réservation à moins de 30 jours du début du séjour.

// Assurance

Mathilde Carmona, responsable du séjour, est assurée auprès de GENERALI IARD en responsabilité civile professionnelle pour les activités d'équithérapie. Tout accident corporel fait l'objet d'une déclaration auprès de cet assureur.

Mathilde Carmona, encadrante du séjour, s'assure que tous les intervenants Equi-Confiance soient couverts en « responsabilité civile professionnelle ».

Aucune assurance annulation n'est proposée.

*Association Equi-confiance – n° de SIRET 891 054 777 00018 – APE 9312Z
Adresse siège social : Lieu dit Les Bois, 72190 Sargé lès Le Mans
Adresse de correspondance : CARMONA Mathilde 10 rue de la petite brosse, 72220 Ecommoy
06.85.59.43.47. www.equi-confiance.fr contact@equi-confiance.fr*



EQUI-CONFIANCE BULLETIN D'INSCRIPTION

// Modifications et annulation du fait d'Equi-Confiance

Nous nous réservons le droit :

- D'annuler tout séjour non soldé 15 jours avant le départ
- D'annuler un séjour qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants, dans ce cas les sommes versées seraient intégralement remboursées

// Annulation du fait du participant*

Un mois ou plus avant le départ : retenue de l'acompte, soit 30% du prix du séjour.

Moins d'un mois avant la date de début de séjour : retenue de 50% du prix du séjour.

Moins de 7 jours avant le début du séjour : retenue de 70% du prix de séjour.

En cas de maladie, accident, un certificat médical justifiant l'incapacité à prendre part au séjour est à fournir.

// Retour anticipé du participant

Tout départ en cours de séjour ne pourra entraîner de remboursement.

*Remboursement à l'adhérent

Dans tous les cas d'annulation, les remboursements à l'adhérent n'interviendront qu'après la période de vacances, sur demande écrite et présentation des justificatifs.